



Déclaration du SNUipp-FSU au CTSD du lundi 30 janvier 2017

En ce début d'année les médias découvrent avec stupéfaction que le nombre d'enseignant-es stagiaires démissionnaires a doublé en 4 ans. De plus, une enquête de la DARES publiée en décembre montre que les enseignant-es sont en moyenne plus touchés par les risques psycho-sociaux que les autres catégories d'agent-es publics de même niveau de formation. Pour le SNUipp, cette situation est inacceptable. Il est urgent d'améliorer véritablement les conditions de travail pour un exercice serein du métier qui passe entre autres par une meilleure reconnaissance professionnelle.

Les organisations administratives et territoriales connaissent des transformations profondes. Nous sommes toutes et tous attachés à l'égalité des territoires, l'ensemble des citoyennes et citoyens doivent pouvoir bénéficier d'une égalité effective d'accès aux services publics. L'école est un de ces services essentiels. Elle est de plus l'échelon le plus déconcentré de gestion et de responsabilités partagées puisque la loi stipule que la commune reconnaît le besoin scolaire et que l'Etat organise ce besoin scolaire. C'est dans ce contexte que s'élabore la carte scolaire cette année.

Pour le SNUipp-FSU, l'ambition doit être de développer un réseau scolaire rural de qualité et de proximité. A catégorie sociale équivalente, les élèves du rural obtiennent des résultats scolaires équivalents voire même un peu meilleurs que ceux du milieu urbain. C'est dire que l'école rurale a des atouts sur lesquels il faut s'appuyer : taille des classes et des écoles, climat scolaire, lien de proximité avec les parents...

Les indicateurs pris en compte par le ministère auraient dû se traduire plus favorablement pour l'Orne étant donné que nous présentons le plus fort pourcentage d'élèves issus d'une commune rurale ainsi que le plus fort pourcentage de communes du premier quintile de revenus disponibles par Unité de Consommation. Nous actons comme un point positif le poste attribué par le rectorat suite à l'intervention du SNUipp-FSU en CTA.

Pour autant, les décisions qui seront prises à l'issue de cette réunion risquent de mettre certaines écoles en difficulté. Cette dotation ne permettra pas de réabonder les RASED qui en ont cruellement besoin et ce malgré la récente déclaration de la ministre, je cite « des postes en RASED seront créés autant que de besoin ». Elle ne permettra pas la création de plusieurs dispositifs UPE2A pour accompagner convenablement les élèves allophones. Elle ne permettra pas non plus à toutes les ULIS collège d'accueillir tous les élèves dans de bonnes conditions d'apprentissage.

Concernant la simplification administrative des tâches des directrices et directeurs d'écoles, un peu plus d'un an après ce que le SNUipp avait qualifié de « charte de bonnes résolutions », nous ne constatons aucun effet sur le terrain. Nous réitérons notre demande de décharge supplémentaire pour les écoles avec une ULIS, le cumul de la coordination des RPI avec la décharge par école, du temps supplémentaire pour les écoles qui scolarisent des élèves des maisons de l'enfant, de classes externalisées. Les directrices et directeurs ont avant tout besoin de TEMPS et donc de décharges supplémentaires.

Un mot concernant la formation continue et plus particulièrement les stages « maternelle ». Pour la troisième année consécutive, ce sont les stages « maternelle » qui sont reportés puis annulés. Nous ne nions pas les difficultés de remplacements, cependant nous nous interrogeons sur le fait que la maternelle soit systématiquement concernée. Alors que l'importance de la scolarisation en maternelle ne pose pas question, la traduction en formation continue se fait attendre. Ces reports et annulations laissent à penser que la maternelle n'aurait pas la même valeur que le cycle 3 pour la direction académique.

En conclusion, cette carte scolaire est à l'image de ce quinquennat. Si elle offre une respiration après les coups de massue assénés sous le quinquennat précédent, ce second souffle donné à l'école reste insuffisant, le manque de moyens n'ayant pas permis de répondre à l'ensemble des besoins du territoire.